LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Égalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNEE. — N° 180 VENDREDI 29 JUIN 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION : ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal ; ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX et dans toutes les agences de publicité

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS. — 3E JOURNÉE

POINTS NOIRS

Le correspondant du *Matin*, à Londres, constate, dans son dernier courrier, l'indifférence profonde et absolue du public britannique à l'égard des évènements qui sont en train de s'accomplir en Extrême-Orient.

La même constatation peut être faite en ce qui concerne la grande majorité du public français.

Pas plus chez nous qu'en Angleterre, on ne s'est encore pénétré des risques graves que la révolution, suscitée par les Boxers avec l'assentiment et l'appui du gouvernement chinois, fait courir à la paix européenne.

Pourquoi cette indifférence que l'on trouve tout aussi marquée en Allemagne et peut-être plus accentuée en Amérique ?

Nous ne pouvons en voir la cause que dans le scepticisme des peuples pour les querelles de religion, — s'il est établi que les origines du sanglant conflit chinois-européen-américain sont dans la propagande des missionnaires occidentaux en Extrême-Orient.

Or, il ne semble pas contestable que le *prosélytisme religieux* n'ait motivé l'insurrection ; et M. Paul de Cassagnac — un bon chrétien, pourtant, — après avoir reconnu que la propagande religieuse est ce qui surexcite le plus un peu peuple attaché à sa foi, écrit dans l'*Autorité* d'hier :

— « Il est avéré que la religion est pour beaucoup dans la haine que les Chinois nous ont vouée. »

Les Anglais, les Français, les Allemands, les Américains ont deviné d'instinct, que les Boxers ne s'étaient *levés que contre une intolérable immixtion religieuse et comme l'utilitarisme* dont la société capitaliste les a imprégnés a étouffé en eux tout sentiment de solidarité morale, ils se sont détournés du théâtre du carnage, se disant qu'entre les tenants de Confucius et ceux de Jésus-Christ, le Dieu de Catherine de Médicis saurait reconnaître les siens.

Mais l'heure n'est plus à disputer sur les origines du conflit. Qu'il soit dû au fanatisme du R. P. Tartempion ou à l'intolérance du pasteur Machin, il n'en a pas moins [illegible] aux prises toute l'Europe militariste avec la Chine [illegible] les conséquences possibles [illegible] encore [illegible] d'envisager.

[illegible] qu'on mérit beaucoup trop des chinois. S'ils répudient nos usages et nos mœurs, s'ils se complaisent dans leur ancienne civilisation, il ne faut pas croire qu'ils soient plongés dans un tel état cataleptique qu'on puisse impunément les piquer et que leur indifférence pour les choses d'Occident les ait empêchés de nous copier dans l'art de tuer les hommes.

L'armée internationale aura donc à faire à forte partie et à des adversaires d'autant plus redoutables qu'ils sont plus surexcités par le sentiment qu'ils défendent leur foi religieuse et leur patrie contre les prétentions et les spoliations des «diables» occidentaux.

Pour réduire ce peuple irrité et fanatisé et dont le vaste Empire compte près de *cinq cents millions* de sujets, plus de douze fois autant que notre République, il faudra sacrifier bien des existences et brûler pour des millions de poudre !

Nous admettons que le Dieu des armées de la catholique France, de la *protestante Allemagne, de la presbytérienne* Angleterre, de l'orthodoxe Russie, etc., etc., nous protège plus efficacement que Conficius et Bouddha réconciliés devant un péril commun, ne sauront le faire de leurs fidèles ; — ou bien, pour être plus pratique, que nos canons, nos fusils, nos obus, nos vaisseaux, finissent par avoir raison des canons, des fusils, des obus, des vaisseaux plus primitifs, moins «scientifiques» des chinois. Nous sommes victorieux. Chaque coalisé a conquis d'égaux trophées de lauriers. Cathédrales, églises, temples, synagogues retentissent de *Te Deum* enthousiastes, de Pétersbourg à New York, de Paris à Berlin, de Londres à Vienne.

Et après ?

Les fumées de la bataille et celles de l'ivresse dissipées, il faudra régler les comptes. Qui paiera les frais de la casse ? Nous entendons bien : ce sera le cadavre jaune ! Mais si dépecer un cadavre est besogne aisée, s'en partager les morceaux équitablement est une autre affaire. Or, tous ceux qui auront contribué à tuer l'ennemi prétendront à la meilleure part de ses dépouilles !

Nous craignons fort, hélas ! qu'après s'être battus quasi-fraternellement contre les chinois, les peuples « civilisés » ne s'égorgent entr'eux, car leur civilisation qui a réalisé tant de merveilles, — fondé notamment les justices de paix, — n'a pas encore trouvé le moyen d'instituer un tribunal ayant une autorité morale suffisante pour connaitre des différends entre les nations !

Et si nos craintes se réalisent, le cadavre jaune tressaillira dans les rizières du sol natal, au bruit des canons, grondant des vallons de Verther aux monts de dona Sol, des plaines d'Erin aux steepes de Russie...

Puisse le vingtième siècle ne pas se lever dans un cadre aussi sombre !

G. SIAUVE-EVAUSY.

UNE CURIOSITÉ

La Creuse est un pays curieux. Georges Sand l'a aimé et le grand poète Rollinat le chante. Mais ce n'est ni pour la splendeur des ruines de Crozant, ni pour le charme des rives de la Tarde, ni pour le talent des artisans qui créent les merveilleuses tapisseries d'Aubusson, ni pour le courage des émigrants creusois qui, chaque printemps, s'en vont bâtir les monuments des grandes villes lointaines, que la Creuse mérite de fixer l'attention. Car la Creuse présente une curiosité autrement remarquable ! Ce département, en effet, est administré par un préfet sincèrement, loyalement, ardemment républicain, républicain sans arrière-pensée — par un préfet qui tient que son devoir est de faire aimer la République, de la faire respecter et de la défendre contre la réaction.

Ce fonctionnaire étrange, M. Edgar Monteil, a réalisé la laïcisation complète des écoles de son département, nos lecteurs le savent déjà. Ce n'est pas lui, qui, comme feu Lauranceau ou défunt Vatin, aurait jamais le cynisme d'indiquer par lettre à des cléricaux militants comment on peut tourner la loi au profit des écoles flamidiennes.

Il ne va pas, ainsi que d'autres, chercher des avis et mendier des instructions auprès des ennemis du gouvernement qu'il représente. Il ne fait pas métier d'arrêter systématiquement l'instruction des *affaires qui* intéressent les municipalités socialistes, pour satisfaire les municipalités socialistes, pour satisfaire les intérêts électoraux des amis de M. Méline et les combinaisons financières de la « Universelle » catholique. Il ne couvre pas de sa protection des fonctionnaires malpropres, sous prétexte que ces gens-là sont partisans de tel grand homme réactionnaire.

Il fréquente peu chez messieurs les gros capitalistes et ignore sans doute, les charmes de leurs tables bien garnies. La bourgeoisie cossue et la noblesse à la recherche des dots ne l'honorent point de leurs visites. Mais il aime à recevoir dans les salons préfectoraux les enfants des écoles laïques.

Il ne rougit pas de la confiance des élus républicains et est fier de mériter les félicitations des travailleurs socialistes. Mais il ignore l'art de faire administrer son département par les députés nationaleux et cléri aux du cru.

On connait le mot du colonel d'opérette : « Tant qu'on ne recrutera l'armée dans le civil, ça n'ira pas bien ! » On peut dire moins naïvement que tant qu'on recrutera les fonctionnaires républicains parmi les petits jeunes gens de la réaction, la République sera mal servie.

Car, si Edgar Monteil est un préfet, si heureusement différent des Lauranceau, des Vatin et de tous les autres traîtres et farceurs de même acabit, c'est sans doute parce qu'avant de défendre la République démocratique, sociale et laïque, en qualité de préfet, il l'avait servie par la plume et la parole.

Le Préfet de la Creuse est donc un honnête homme, et la Creuse est un département curieux.

Et les choses continueront, ailleurs, à marcher comme devant. La République continuera à être représentée par des *ambitieux dont l'unique souci est d'être* au mieux avec la réaction. Et le ministère — même le ministère de Défense Républicaine — trouvera qu'il est bien que les choses aillent ainsi : car il parait *que ce qui serait scandaleux*, c'est que le Préfet du Nord, par exemple, osât lever le doigt, sans en avoir auparavant obtenu la permission de M. Motte, prince de Czentokova et autres lieux.

Jean BORS.

Échos & Nouvelles

L'administration de l'Assistance publique de Genève, vient de commander en Chine, 3 millions de mouchoirs de papiers à l'usage de ses pensionnaires. C'est par mesure d'hygiène.

A l'instar des Fils du Ciel, au lieu de véhiculer dans sa poche cette chose incommode et malpropre qu'est un chiffon morveux, on n'aura qu'à jeter chaque carré de papier après s'en être servi une fois.

* * *

NOUVELLES A LA MAIN

La belle-mère de Jules X... est malade ; le docteur l'ausculte.

— Maintenant, chère madame, voyons la langue... Hum ! Hum ! Elle est mauvaise.

— Ça ne prouve rien, murmure le gendre. Elle est ainsi de naissance.

Congrès international DES MINEURS

Chez les Mineurs

Sous ce titre, notre collaborateur Jaurès publie dans la *Petite République* un très intéressant et très substantiel article, dont nous détachons les passages suivants :

C'est un curieux et beau spectacle de voir rassemblés en un même congrès les délégués mineurs de la France, de la *Belgique*, de l'Allemagne, de l'Angleterre ; plus d'un million d'ouvriers mineurs organisés sont représentés là, et ni les différences de nationalité ni la diversité des conditions économiques ne les empêchent d'aboutir à des décisions communes et, le plus souvent, à des votes unanimes.

Il y a pourtant, entre la condition de vie des ouvriers anglais et celle des ouvriers du continent, des différences presque incroyables. Or ce à la plus grande facilité d'exploitation des mines anglaises, grâce à la puissance d'une industrie déjà ancienne et qui a pu surabondamment amortir ses capitaux, mais surtout grâce à la merveilleuse organisation trade unioniste, les ouvriers anglais ont des salaires qui dépassent de cent pour cent les salaires de Belgique et même de France.

Il y a beaucoup d'ouvriers anglais qui gagnent de huit à dix shellings, c'est-à-dire de dix à douze francs par jour, tandis que leurs camarades de Belgique et de France gagnent entre cinq et six francs ; et il y a des mines belges où les salaires sont effroyablement bas.

De plus, pour assurer du travail à tous les ouvriers mineurs et pour éviter en même temps le surmenage, les ouvriers anglais ne travaillent que cinq jours par semaine ; c'est à ce que m'ont dit les délégués, la règle à peu près absolue dans les mines anglaises. Si cela réduit un peu le salaire moyen de la semaine, en revanche la force vitale des travailleurs n'est pas atteinte ; d'ailleurs, il est probable que s'ils offraient trop largement leur force de travail, ils amèneraient une baisse de leur salaire journalier ; et ils ne gagneraient pas plus en travaillant six jours qu'ils ne gagnent en travaillant seulement cinq.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils ont pu maintenir ces hauts salaires même pendant la période de dix ans de dépression qui a précédé la hausse actuelle des prix de la houille.

Les délégués ouvriers de la Belgique et de la France ont signalé les vexations, les persécutions auxquelles sont soumis dans les mines les militants des syndicats. La direction leur réserve souvent les tâches les plus ingrates et leur applique avec une partiale sévérité les mesures disciplinaires.

Les délégués anglais m'ont assuré que la force de l'organisation trade-unioniste en Angleterre était telle, et que la presque totalité des ouvriers mineurs était si solidement groupée, que le capitalisme anglais avait dû renoncer, depuis près d'un demi-siècle à cette sorte de guerre.

On pourrait croire qu'avec ce régime des hauts salaires et de liberté relative les ouvriers anglais ne songent plus à de nouvelles conquêtes ; c'est une grande erreur, et il se produit au contraire, en ce moment, un admirable mouvement d'idées dans la classe ouvrière.

Aussi les délégués anglais ont-ils demandé à l'unanimité, d'accord avec tous les délégués des autres nations, le principe d'un salaire minimum. Mais l'orateur anglais qui a soutenu la motion est allé plus loin. Il a proclamé que tout cela ne touchait point aux fondements et aux racines du problème, et qu'il y aurait insécurité tant que les mines resteraient une propriété privée. Il a conclu à la nationalisation comme à la seule solution décisive.

Ainsi la corporation la plus puissante et la mieux organisée de l'Angleterre conclut au collectivisme et c'est une preuve de plus que le bien-être immédiat conquis par les travailleurs groupés ne les détourne point de l'idéal socialiste : il leur donne au contraire une certe robuste qui les prédispose à l'entière et courageuse affirmation socialiste.

* * *

LA TROISIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

(De notre envoyé spécial)

Paris, 27 juin. — C'est un anglais, le citoyen ABRAHAM qui préside aujourd'hui, assisté des citoyens MOCHE (France) et CALLEWAERT (Belgique).

Des 52 délégués anglais, vingt cinq environ siègent ; le reste est à l'Exposition. Ils s'organisent par tournées et siègent chacun leur tour.

La séance est ouverte à dix heures et demie et la parole est donnée au citoyen ABRAHAM, administrateur de la Bourse du Travail qui, au nom de son organisation et en vertu des principes internationaux qu'elle a adoptés, invite les délégués de toutes les nations à la conférence-concert et au punch qui auront lieu dimanche soir au local de la Bourse, rue du Château-d'Eau.

Malheureusement peu de délégués pourront accepter cette aimable invitation, le congrès prenant fin samedi matin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le citoyen JOHN WEIR (Ecosse) au nom de l'Angleterre soutient la résolution suivante :

« *Que les patrons soient tenus responsables pour tous les accidents qui arrivent aux ouvriers qu'ils emploient dans les mines ou autour des mines.* »

L'orateur donne des détails très intéressants sur les statistiques d'accidents miniers en Angleterre. On compte par an un millier de morts violentes, et quatre-vingt à quatre-vingt dix mille accidents graves déclarés.

Il termine en condamnant la législation anglaise qui a à peu près les mêmes défauts que la nôtre, et qui n'établit pas suffisamment la responsabilité des patrons (faute grave, assurances, etc.)

Discours de Beugnet

Le citoyen BEUGNET, trésorier général du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, est heureux de pouvoir demander aux congressistes un appui moral pour les modifications que la *France voudrait voir apporter* à la loi du 9 avril 1898.

Il fait brièvement l'historique de la loi sur les accidents, ballottée depuis 1883 entre la Chambre et le Sénat, qui se la renvoyaient réciproquement avec toujours de nouvelles modifications.

BEUGNET cite des exemples frappants de l'imperfection de la loi de 1898 : jugements abracadabrants d'un même tribunal accordant à un ouvrier privé du bras droit, 80 fr. de pension, et à un autre privé de la main gauche, 200 fr.

Il donne des statistiques effrayantes sur le nombre des accidents mortels ou graves et conclut, dans une très éloquente péroraison, applaudie unanimement, en demandant pour la machine humaine, les mêmes égards que les patrons ont pour le matériel mécanique qu'ils respectent plus parce qu'il coûte plus cher.

Les modifications proposées par la France portent sur le délai de paiement d'indemnité et sur la désignation égale de l'indemnité en cas d'incapacité partielle et permanente.

Les anglais et les allemands après traduction accordent à cet exposé très clair et très éloquent de la situation française des applaudissements très nourris.

ÉVRARD

Délégué français

Les citoyens ABRAHAM et PICKARD font remarquer qu'on n'a droit qu'à 5 minutes de paroles, et qu'on ne suit pas régulièrement l'ordre des nationalités, 15 minutes perdues !

Le citoyen HUÉ (Allemagne) explique la législation allemande.

En Allemagne, la loi sur les accidents est une loi d'empire bien préférable aux lois anglaise et française.

En principe il est pour la résolution anglaise, mais en Allemagne, on a déjà mieux.

CAVROT à qui le président voudrait imposer silence, regrette qu'on ait borné à 5 minutes le temps accordé aux orateurs.

La France, l'Allemagne, l'Angleterre ont leur loi, plus ou moins parfaite ; la Belgique est régie par le droit commun.

La catastrophe de Marémont (7 morts), il y a deux ans, est encore pendante devant les tribunaux qui rendront, comme toujours les patrons blancs comme neige.

Le Congrès votera unanimement le principe de la loi sur la responsabilité patronale dans tous les pays, surtout en Belgique.

A l'unanimité, la première résolution est adoptée après explication des allemands.

Il reste à discuter sur deux questions accessoires proposées par la Belgique et par la France sur les accidents et les délégués à la sécurité.

La séance est levée à midi et demie et renvoyée à 2 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Les anglais sont arrivés les premiers cette fois, et tout naturellement n'attendent personne pour commencer leur discussion.

HUÉ

Délégué allemand

Comme l'ordre du jour appelle les questions établies proposées par la France et la *Belgique sur l'indépendance des délégués* mineurs et la réglementation des accidents, l'Angleterre passe outre et donne la parole au citoyen PAROTT sur les caisses de retraites.

CAISSES DE RETRAITES

Le citoyen PAROTT prononce un beau discours.

Les vieux ont droit à la vie, au repos. En Angleterre, le vieillard est abandonné, il est obligé de mendier pour vivre, il perd ses droits politiques.

Or, les mineurs sont des vieillards à 50 ans, il faut leur assurer l'existence, et pour cela, la classe ouvrière doit s'organiser pour faire une agitation dans ce sens, et il propose au Congrès la résolution de l'ordre du jour.

A ce moment, 2 h. 1/2, les délégations française et belge entrent dans la salle et on les met au courant des modifications apportées à l'ordre du jour.

La parole est donnée à Evrard pour la France.

Discours d'Evrard

EVRARD expose que comme délégué français au comité international il n'a pas eu à se prononcer sur les conditions d'âge des retraites et qu'il n'a eu qu'à s'occuper du principe.

Si en Allemagne la limite est 70 ans, et si en Angleterre on veut qu'elle soit à 60 ans, tant mieux pour ces deux pays ; mais en France, on n'a pas *l'habitude de rencontrer* beaucoup de mineurs atteignant ce grand âge en activité de travail.

La France voudrait voir apporter des modifications profondes à la loi du 29 juin 1894.

Il explique comment fonctionne la loi actuelle depuis 1895, par les caisses mixtes et les caisses patronales.

Le secrétaire du syndicat du Pas-de-Calais considère qu'il faudrait accorder aux vieux mineurs, une pension de 2 francs par jour au minimum, après 25 ans de services et sans condition d'âge. (Applaudissements.)

Evrard appuie donc la résolution anglaise sous réserve des modifications intéressant les mineurs français.

*Ces modifications font l'objet d'une propo*sition de loi des citoyens Basly et Lamendin, déposée le 23 mars 1900, à la suite du Congrès national tenu à Denain en septembre 1899.

CARON

Délégué français

A titre documentaire ajoutons que en Allemagne les ouvriers ont droit à 0 fr. 42 par jour de pension.

Discours de Callewaert

Le citoyen CALLEWAERT, député belge, se rallie entièrement à la proposition d'Evrard. Sur 100 ouvriers mineurs belges, 345 ouvriers étaient atteints d'asthme, de hernies, de cécité, incapables d'exercer le moindre travail à 50 ou 55 ans.

Tous les médecins sont d'accord pour reconnaître qu'à 55 ans les mineurs sont incapables de tout travail.

En Belgique on donne 0 fr. 18 par jour aux ouvriers âgés de ... ans.

Il conclut pour demander une pension aux ouvriers âgés de ... ans et aux invalides du travail sans condition d'âge.

BERGMANN

Délégué allemand

UN INCIDENT

EVRARD et CALLEWAERT protestent ensemble contre une assertion nouvelle des Anglais, qui prétendent que l'âge de 60 ans avait été fixé.

PICKARD prétend le contraire. On se fâche, les Anglais discutent entre eux sans plus s'inquiéter des autres nationalités. Avec une courtoisie discutable, M. Pickard dit aux Français et aux Belges qu'ils ont signé ce qu'ils ne comprenaient pas.

Le citoyen BASLY demande la parole ; elle lui sera accordée quand le citoyen Hué aura parlé sur l'ordre du jour.

Le citoyen HUÉ (Allemagne) dit qu'il ne faut pas confondre les pensions de retraite et les pensions d'invalidité.

Il parle ensuite de l'assurance, traitant parallèlement les questions d'accidents et de vieillesse, qui sont connexes en Allemagne.

Rectification de Basly

Le citoyen Basly prononce les paroles suivantes :

« En sa qualité de secrétaire-général du Congrès, le citoyen Pickard intervient souvent, tantôt pour régler le protocole des débats, tantôt pour nous dire des choses désagréables.

SMILLIE

Délégué anglais

» M. Pickard a dit que si les Français et les Belges prétendaient maintenant qu'ils n'avaient pas accepté l'âge de 60 ans, c'est qu'ils ne savaient pas ce qu'ils signaient au comité de Bruxelles le 14 avril de cette année. (Applaudissements).

« Or j'ai entre les mains le compte-rendu officiel du comité international, il n'a nullement été question d'âge. »

Le citoyen SMITS, traducteur, explique longuement aux Anglais toute cette affaire : voyant que les Français ont raison, le citoyen Pickard dit qu'il y a pu avoir erreur de sa part, mais il menace de s'en aller si on n'est pas content de lui.

Des Anglais protestent violemment et le traducteur refuse de rapporter leurs paroles.

Enfin les Anglais acceptent de baisser l'âge de la retraite à 55 ans.

On met aux voix la résolution suivante :

« *Le Congrès est d'avis que les gouvernements de tous les pays doivent s'occuper à créer des bonnes lois concernant les caisses de retraites pour les mineurs. Qu'une pension soit accordée au mineur âgé et infirme dès qu'il aura atteint l'âge de 55 ans.* »

EVRARD s'écrie : « Nous votons par principe, voulant donner aux autres nationalités une preuve de solidarité. »

Le Pas-de-Calais et le Nord votent pour. Le citoyen CARON, du bassin d'Anzin vote pour, BEXANT s'abstient, COTTE vote contre.

La Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre adoptent cette résolution à l'unanimité.

La séance est levée à 4 h. ...

Bureau de demain ; Président CAVROT, député belge, assesseurs, EVRARD (Pas-de-Calais et SMILLIE (Angleterre).

A l'ordre du jour, fin de la discussion du risque professionnel et des caisses de retraites. — réglementation de la production.

Maurice MONIER.

CHRONIQUE

Les mémoires de Rossignol

UN CRIME DANS LE PAS-DE-CALAIS

Il est rare qu'un grand savant écrive ses mémoires. Par contre, il n'est pas de militaire plus ou moins heureux devant l'ennemi ou de jolie fille haut cotée qui n'éprouvent le besoin de raconter en plusieurs volumes l'histoire de leur vie et d'apprendre aux gens leurs victoires, leurs intrigues et leurs profitables amours.

MM. les policiers ont suivi la mode. M. Claude a fait écrire ses mémoires par un romancier expert. M. Macé a publié des livres qu'il écrivit lui-même, dit-on. Enfin, voici le brigadier Rossignol qui nous apporte tout récemment les souvenirs de sa carrière dans la sûreté.

Une des premières affaires que Rossignol eut à débrouiller fut un double assassinat, qui, il y a tant de seize ans, causa un vif émoi dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, et qui avait été commis sur la personne d'un nommé Donghin, qui faisait la messagerie de Béthune à Annay et d'une vieille femme qui l'accompagnait.

On avait trouvé Donghin mort, frappé de plusieurs coups d'un instrument contondant ; la femme avait également été frappée avec la même arme. Elle reprit connaissance le lendemain, mais elle ne put donner le signalement de l'assassin. Entre Béthune et Annay, un individu avait demandé à Donghin à monter dans la voiture. Il faisait de l'orage ; la femme avait relevé sa robe par-dessus sa tête pour ne pas voir les éclairs ; tout à coup, elle se sentit frappée de plusieurs coups de marteau et perdit connaissance. Elle ne pouvait en dire davantage.

Le parquet de Béthune fit les constatations d'usage. Une centaine de francs avaient disparu, on ne les retrouva pas naturellement.

L'exploration des lieux ne fut pas, cependant inutile. On découvrit dans les champs, près de l'endroit où s'était perpétré le crime, une cheville de soc de charrue ayant la forme d'un marteau à manche de fer.

L'année précédente, un marchand de bestiaux aurait été volé et assassiné dans les mêmes parages.

Sur la demande du parquet de Béthune, Rossignol fut alors envoyé pour faire des recherches de ce double crime qui remontait déjà à quelque temps.

Et nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole :

* * *

Je repris donc ma boîte à bijoux, écrit Rossignol, cette boîte à bijoux qui m'a tant servi dans le cours de ma carrière et grâce à elle, je circule de ville en ville, de village en village, de maison en maison, tentant les bonnes femmes par l'exposition de mes bibelots en clinquant, et les faisant bavarder en toute confiance...

Je ne trouvai d'abord rien au sujet du crime. Je me disais : L'auteur est certainement un solitaire ; c'est le même qui a assassiné le marchand de bestiaux ; on n'arrivera à l'arrêter qu'en flagrant délit ; ce n'est pas un dépensier ; lorsqu'il a commis un crime, il vit sur le produit du vol avec économie ; avec ce que l'assassinat Donghin lui a rapporté, il peut vivre une année.

Je fis part de mes impressions au juge d'instruction et j'ajoutai : « L'année prochaine, vous aurez un assassinat qui sera commis dans les mêmes circonstances. »

Je me mis en route. Je me rendis à toutes les « ducasses », ces fêtes des villages du Nord, où il n'y a, comme baraques, qu'un marchand de pommes de terre frites, deux ou trois jeux de « parfaite » (jeux d'argent), et un bal organisé dans la grange du débitant de bière de l'endroit. Dans plusieurs villages, je ne trouvais pas à me coucher. J'étais obligé de demander au garde-champêtre l'autorisation de dormir dans le violon de la mairie, avec les vagabonds de passage. On avait signalé au juge d'instruction comme pouvant bien ne pas être étranger au crime, un nommé C..., qui habitait le village de Saint-Laurent, près d'Arras.

Comme j'arrivais à Saint-Laurent, je me mis en quête, pour me rafraichir un peu, du barbier de l'endroit. On m'adressa à la fille de l'aubergiste. Dans tous ces petits villages, c'est la femme ou la fille de l'aubergiste qui fait la barbe et coupe les cheveux de ses concitoyens. Pas de fauteuil ; une chaise seulement, au beau milieu de la salle du débit ; et pas de serviette, ni de cuvette ; chacun se sert tout bonnement de son mouchoir pour se débarbouiller... à sec.

Mais je ne me plaignis pas de ces mœurs singulières et de ce manque de confort, car la petite bavarda. Elle me donna beaucoup de détails sur le nommé C... en question.

Cet individu faisait la contrebande d'une gare à une autre, c'est-à-dire qu'il partait de Saint-Laurent à Lens pour aller chercher du tabac qui lui coûtait vingt-cinq centimes le paquet, et le revendait à Arras, qui est deuxième zone, pour trente-cinq ou quarante centimes. Deux ou trois fois par semaine, il s'absentait de chez lui quarante-huit heures, pour faire ainsi la navette. Pincé plusieurs fois, il s'était toujours échappé des mains des gendarmes, et l'on n'avait pu arriver à le saisir